

COMMUNE DE SCHIRRHOFFEN

Séance du Conseil Municipal du mercredi 02 avril 2025

Délibération N° DE_017_2025

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--|----------|------------|
| En exercice | Présents | Votants |
| 12 | 7 | 8 |
| Date de la convocation : 28/03/2025 | | |
| Pour | Contre | Abstention |
| 8 | 0 | 0 |
| Résultat du vote : adoptée | | |

Le deux avril deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de conseil), sous la présidence de Madame Christine HEITZ.

Présents : Madame Christine HEITZ, Madame Gaby ZILLIOX, Monsieur Lionel DOLT, Monsieur Frédéric BEMMANN, Madame Monique FURST, Monsieur Daniel GENTNER, Monsieur Jacky HEINTZ

Représentés : Madame Perrine DELVART représentée par Madame Gaby ZILLIOX

Absents : Monsieur Jérôme STARCK, Monsieur Steve ZIMMER

Excusés : Madame Huguette HAASSER, Madame Florentine SCHNEIDER

Objet : BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE 003 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Communes de Schirrhoffen ;
Vu la réunion de la commission des finances en date du 12 mars 2025,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que Madame la Maire a quitté la séance, le conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame Gaby Zilliox, doyenne d'âge de l'assemblée.

Considérant le CFU 2024 présenté et résumé comme suit par la présidente de séance ;

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|-------------------------------------|---------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Opérations de l'exercice | 324 644.46 | 389 737.84 | 136 582.27 | 167 302.58 | 461 226.73 | 557 040.42 |
| Résultat de l'exercice | | 65 093.38 | | 30 720.31 | | 95 813.69 |
| Résultats antérieurs reportés | | 276 289.83 | 104 203.28 | | | 172 086.55 |
| Résultat de clôture | | 341 383.21 | 73 482.97 | | | 267 900.24 |

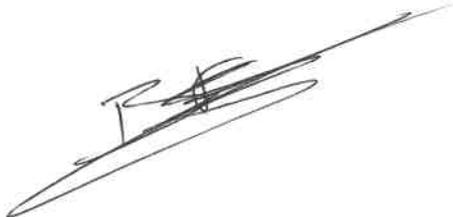
Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal
A l'unanimité des membres présents**

APPROUVE, le compte financier Unique 2024

DONNE pouvoir à Madame la Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Frédéric BEMMANN
Secrétaire de séance



Madame Christine HEITZ
La Maire

